Vol. XXXVII   Saint-Boniface, Manitoba, 20 Novembre 1907.   No. 2

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) .... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA



St. Vincent de Paul

L'encan de la St. Vincent de Paul aura lieu le 5 décembre.

Plusieurs personnes charitables se sont engagées à passer par les maisons pour demander des dons: objets qui seront vendus à l'encan au profit des pauvres. Nous faisons appel à la générosité du public pour cette œuvre, belle et méritoire.

KARL KLEIN

Winnipeg a eu l'avantage d'entendre un autre violoniste superbe, lundi et mardi soir dans la personne de Karl Klein, jeune américain d'origine allemande. Malheureusement Winnipeg n'a pas donné à l'artiste des auditoires assez nombreux. Les visites prochaines de Kubelic, de Paderewski, d'Emma Calvé peuvent expliquer cette inattention apparente du public pour un musicien dont l'archet possède encore plus de virtuosité que de renommée.

Les concerts Klein, tenus au Y. M. C. A., comportaient des programmes du plus pur classique: Bach, Listz, Mendelssohn, Grieg, Paganini, Saint-Saens.

Au College de Saint-Boniface

ACADEMIE FRANCAISE.

Séance du 3 nov. 1907.

M. C. Gauthier nous a dessiné avec un talent remarquable, les beautés de Ste Agathe, son village natal. Le narrateur n'a pas commencé par donner le feu ensuite la fumée; mais il préluda modestement, et s'échauffant graduellement, il nous persuada par ses inspirations poétiques, que son village était joli et qu'il devait même renfermer de la poésie.

M. Charette déjà bien connu par le rythure des hymnes guerriers qu'il composa lors des derniers tournois athlétiques de l'université, nous lut ensuite sous le titre de "Tristesse d'automne" sa première inspiration de la muse. De même que les boutons suspendus à la branche bien nourrie, sont l'indice certain d'une floraison prochaine, ces heureuses prémices peuvent nous laisser entrevoir le jour où M. Charette ceindra son front du lierre immortel; car notre ami a pour le servir une âme passionnée, la facilité, et l'imagination.

Après qu'on eût fini d'applaudir à ces premiers accents de la muse, M. Monette, habile rhétoricien, prononça un excellent discours, qui aurait été donné à Lou des, à l'occasion d'un pèlerinage. C'était une chaleureuse exhortation ayant pour but d'incliner le peuple à soutenir les intérêts catholiques et à renverser par son vote les plans de la Franc Maçonnerie.

M. Monette sait mettre un discours sur pied et prouver son sujet par des arguments solides. Maintenant nous sommes au point culminant de la séance. Vaut-il mieux pour St-Boniface de s'annexer où non?

Le moment est solennel; car l'annexion est proposée par un plaideur infatigable et qui ne se compte jamais battu. C'est M. T. Beaubien, fameux rhétoricien; de l'autre côté les intérêts de St-Boniface sont dans les mains d'un homme qui est de taille à se défendre harliment, c'est M. F. Bétournay.

M. Bétournay parla le premier Il nous traça magnifiquement les progrès gigantesques que fait St Boniface depuis ces dernières années.

Il est enfin sorti de son sommeil. Regardez ses édifices nouvellement construits, ses rues pavées, son aqueduc qui peut lui fournir une eau abondante et pure, enfin voilà que les tours superbes de sa cathédrale vont dominer la ville voisine, attestant que notre ville s'accroît de jour en jour.

Si St-Boniface était annexé, ce serait son malheur; car par le fait même on mettrait des entraves à sa prospérité et bientôt la ville archiépiscopale ne serait plus qu'un faubourg sale et négligé de Winnipeg Peu à peu la langue française diminuerait; avec elle, la religion de nos aieux s'en irait, à la honte du peuple canadien-français et à la honte de nos pères qui sont venus les premiers s'installer ici à St-Boniface.

Après cette éloquent discours donné avec la sagacité d'un philosophe, M. Beaubien s'avança dans l'arène. Développant la prospérité matérielle sous toutes ses formes, il traça le portrait idéal de ce que serait St-Boniface après l'annexion; il en fait un grand centre commercial et le siège de la spéculation. Alors de grandes compagnies viendront s'établir ici employant des ouvriers résidant dans la ville. Ce sera la richesse pour St. Boniface car l'argent restera dans la place

Maintenant pourquoi ne pas s'annexer immédiatement tandis que nous ayons tout à gagner?

Tôt ou tard St-Boniface s'annexera et plus il sera tard, plus ce sera à son désavantage.

Les deux adversaires ont respectivement très bien défendu leur cause et dans la réplique ils plaidèrent avec acharnement, jusqu'à ce que le temps accordé fut écoulé.

Le vote de l'assemblée declara M. Bétournay vainqueur.

R. PRINCE,
Secrétaire.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la vingt-troisième séance du vingt-cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le 11 novembre, 1907.

Etaient présents: Son Honneur le Maire et les conseillers, Metcalfe, Collin, Pelletier, Cusson et Marion.

Le procès-verbal de la vingt-deuxième séance du conseil et de son ajournement est lu et adopté.

Les différentes communications sont lues.

Le cons. Metcalfe présente le vingt-huitième rapport du comité des finances, comme suit:

Votre comité recommande:

1o. Que les contrats préparés par les avocats de l'Arctic Ice Company, concernant l'achat de partie du lot 90 que la ville a consenti à leur céder soient retournés à l'avocat de la Ville avec instruction d'enlever la clause qui concerne la construction et l'entretien d'une clôture par les acheteurs, ainsi que celle concernant la proportion des taxes de 1907 à être payée par les acheteurs, attendu que cette propriété appartenant à la ville, aucune taxe n'a été imposée, toutes les autres clauses déjà requises par le conseil devant être insérées.

2o. Qu'une commande pour 20 tonnes de charbon ligoite soit donnée à monsieur H. R. Scott, du prix mentionné dans sa lettre au 15 octobre.

7o. Qu'instruction soit donnée au concierge de l'hotel-de-ville d'avoir à laver les chassis doubles immédiatement, après quoi il pourra employer un des journaliers de la ville, en en faisant la demande au surintendant des travaux publics, pour lui aider à enlever les moustiquaires et à poser les chassis doubles, et qu'en même temps il soit notifié qu'il doit se conformer aux instructions qui lui ont été donnés au sujet de ses devoirs. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Collin, que les comptes suivants soient payés, savoir: D. C. Cross $2.11,

A suivre sur la 3me page

Le Manitoba.
MERCREDI, 20 NOVEMBRE 1907

L'Hon. M. Coldwell

L'honorable M. Roblin vient d'appeler au poste de Secrétaire-Provincial et de Commissaire Municipal, monsieur George R. Coldwell, avocat éminent de Brandon. Le nouveau ministre prendra le siège laissé vacant à la Législature par la mort de monsieur McInnis. Son élection aura probablement lieu par acclamation. La ville et le district de Brandon ont insisté auprès du chef du gouvernement pour conserver un représentant dans le cabinet provincial.

"HOTEL DES POSTES"

Nous sommes heureux de constater que monsieur le député de Provencher a enfin compris que notre hôtel des postes devait porter une inscription française. Entre nous, les *Cloches* et le *Manitoba* ne sont probablement pas étrangers aux observations qui ont dû être faites par monsieur Cyr au Ministère des Postes.

Notes Politiques

Sir Charles Hibbert Tupper, accepte la candidature conservatrice qui lui est offerte dans Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Cela était prévu depuis son voyage dans la Nouvelle-Ecosse et les conservateurs de cette province sont enthousiasmés par cette décision de l'ancien ministre de la marine qui, le temps venu, prendra dit-on, la direction générale de la campagne dans la Nouvelle-Ecosse.

Sir Hibbert est encore relativement jeune; il n'a que 52 ans. Et son tempérament de lutteur promet un magnifique résultat lors des prochaines élections.

* * *

Le club Lafontaine, de Montréal, offrira prochainement un banquet à M. Bergeron pour rendre hommage au talent dont le député de Beauharnois a fait preuve au cours de la récente tournée de M. Borden dans l'Ouest-canadien.

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne

Vendredi, le 15 novembre, une réunion de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne s'est tenue au Collège de St-Boniface.

Dans la première partie, on a étudié le patriotisme des Canadiens-français.

M. le Docteur Lachance a parlé de nos sentiments envers la France et l'Angleterre.

Il a montré, dans un style correct et limpide, que nous sommes toujours les fils aimants de la France chrétienne d'autrefois. Cette France, hélas, n'est plus qu'un souvenir, mais un souvenir attendrissant. Quand le Docteur, en se rendant en Europe, a vu pour la première fois les côtes de France, ce qui l'a touché le plus, c'est la *petite croix de buis* des pêcheurs bretons, symbole chéri de la foi de nos aïeux Tout ce qui en France, nous reporte à la découverte du Canada semble nous appartenir.

L'Angleterre est pour le Canadien-français la puissante protectrice. Son intérêt l'a portée à se montrer généreuse envers nous, mais elle l'a fait de bonne grâce, et nous lui en savons gré. La loyauté des Canadiens-français envers l'Angleterre est franche et sincère. Notre sang versé pour elle sur les champs de bataille en est le gage Ce n'est pas le canadien-français qui abandonnera l'*Union Jack* pour le drapeau étoilé.

M. Noël Bernier, avocat, lut ensuite une étude sur les sentiments des Canadiens envers le Canada lui-même. Tout le Canada, les neuf provinces, ont pour nous la patrie.

M. Bernier nous a montré le beau côté de la Confédération canadienne. Il est convaincu que nous, Canadiens, y trouvons de grands avantages au point de vue matériel et même au point de vue intellectuel. Il a confiance en la stabilité de la Confédération mais il y a deux grands dangers: l'impérialisme et l'immigration sans choix et sans frein des nations de toutes espèces.

* * *

La seconde partie de la séance a été l'œuvre des élèves actuels du Collège.

On a discuté la question suivante: vaut-il mieux pour les Canadiens-français immigrer vers l'Ouest ou rester dans la province de Québec!

M. Paulin Bleau s'est prononcé pour l'immigration et l'argument qui lui a gagné la majorité des votes de l'auditoire fut la fertilité de l'Ouest. Le Manitoba No. 1 hard, l'a emporté.

M. Monet a plaidé avec élégance et force pour la province de Québec; ses arguments étaient très forts. Et si les auditeurs avaient vu de leurs yeux les beautés et les richesses de la province de Québec, qu'il a si bien décrites, peut-être le vote eût été différent.

Des déclamateurs émérites: MM. Trudel, Lambert et J. Bertrand ont apporté un élément de variété très gouté en débitant des morceaux de littérature canadienne.

L'orchestre du collège, sous la direction du R. P. G. Robichaud, a prêté à l'association son concours et rendu la soirée aussi agréable qu'instructive.

(*Communiqué*)

M. Henry Hamilton

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Henry Hamilton survenue à Montréal le 12 novembre. M. Hamilton était un des hommes d'affaires les mieux connus de Montréal; il était juge-de-paix, membre du club canadien et de plusieurs cercles sociaux. Durant sa longue carrière il s'était créé beaucoup d'amis et était universellement estimé. Ses relations commerciales avec les hommes d'affaires de Winnipeg étaient considérables.

L'Expulsion des Japonais

Washington 16 nov—Les observateurs politiques à Washington croient que la demande qui doit être faite à la prochaine session du Congrès d'exclure les Japonais du territoire américains sera l'un des plus graves problèmes que les chefs républicains auront à résoudre au cours de l'hiver.

Le président Roosevelt et ses aviseurs appréhendent ce moment critique. Tout le démontre; les officiers du departement du Commerce et du Travail refusent de discuter cette question de l'immigration japonaise.

De la côte du Pacifique arrivent de persistantes demandes de chasser les Japonais du sol américain, et les délégués au Congrès de cette partie de la république américaine se proposent de présenter et de faire passer un bill d'exclusion

La teneur d'un message du Mikado à ses 110,000 sujets des îles Hawaï à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, comporte un peu de mystérieux et n'a pas été sans créer une certaine sensation et chez les Hawaïens et même chez les Américains, dans les cercles officiels.

DECES

Vendredi dernier a eu lieu à la cathédrale la sépulture de Madame Whiteway décédée le 14 courant. Elle laisse dans le deuil un époux et trois fils à qui nous offrons nos condoléances.

NAISSANCE

A Otterburne, Man., le 12 novembre Mme J. Emery Turenne, une fille.

Bourgouin & Coutu
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
St. Boniface - Bloc Provencher
Phone 7738.
OUVERT JOUR ET NUIT.

AVIS

Ville de St. Boniface

Avis est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de St-Boniface, lundi le dix-huitième jour de Novembre 1907, et sera soumis au vote des électeurs le dix-septième jour de Décembre prochain, savoir:

REGLEMENT No. 525

REGLEMENT No 525 de la Ville de St Boniface autorisant un emprunt de $260,394,43 pour éteindre la dette flottante et autres fins.

Attendu qu'il est opportun et meme nécessaire pour la Ville de St-Boniface d'emprunter la dite somme de deux cent soixante mille, trois cent quatre-vingt quatorze piastres et quarante trois cents (260,394,43) pour les fins suivantes, savoir:

1.— Pour éteindre la dette flottante actuelle de la Ville encourue pour diverses fins, y compris certaines dépenses additionnelles à faire, et dont suit le détail:

Balance publique	$690 00
Hangars	$2.875 00
Achat de partie du lot de paroisse 90	$1.345 34
Bureau de l'Ingénieur, tables, instruments, etc.	$1.150 00
Reconstruction de l'égoût de l'Avenue Provencher entre la rue Des Meurons et le pont de la Seine	$1.541 76
Reconstruction de l'egout de la Rue Desautels	$741 40
Outils et machines	$8.222 50
Chevaux et voitures	$1.495 00
Citernes pour le feu	$1 045 53
Voitures à feu et boyaux, etc	$9.775 00
Enclos public à Norwood	$1.840 00
Terrain des Vidanges; entrée et clôture	$8.050 00
Marché public, achat de terrains	$6,900 00
Ameublement de l'Hotel-de-Ville	12 650 00
Hotel de Ville	$6 325 00
Station de Feu No. 2	$2,875 00
Station de Feu No. 1	$17 259 00
Extension de l'aqueduc	$57 500 00
2.—Pour rachat de la première émission de débentures dues le premier mai 1908	49 122 90
3.—Pour montants additionnels requis pour ponts sur la rivière Seine, rue Marion et Avenue Provencher et pour la part de la Ville dans l'achat du pont Norwood, du pont Broadway et la construction d'un pont sur la Rivière Rouge, vis-à-vis l'Avenue McDermott, conjointement avec Winnipeg	69.000 00

Attendu que la valeur de toute la propriété taxable de la Ville, d'après le dernier rôle d'évaluation révisé—celui de l'année 1907— est de sept millions cinq cent quarante-neuf mille trois cent quatorze piastres ($7,549,314,00).

Attendu que le montant de la dette de la ville de St. Boniface créée par débentures, à l'exclusion de celle créée pour améliorations locales - mais comprenant la dette créée pour l'acqueduc — est de deux cent cinquante cinq mille piastres, moins un fond d'amortissement accumulé de trente mille trois cents piastres, laissant une balance de deux cent vingt quatre mille sept cents piastres (224,700 00).

Et attendu qu'il est nécessaire de soumettre le présent règlement au vote des électeurs:

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit:

1.— Pour les fins ci-dessus mentionnées la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de deux cent soixante mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante-trois cents (260.394.43) au moyen de bons ou débentures de la Ville payables dans vingt années qui seront mis sur le marché et vendus au meilleures conditions possibles.

2.— Ces débentures seront au nombre de deux cent soixante, savoir deux cent cinquante-neuf de mille piastres chacune et une de mille trois cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante trois cents, seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission, seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville pour le temps d'alors, scellées du sceau officiel de la Ville et porteront intérêt à raison de quatre pour cent par an payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Tresorier avec de plus les initiales du dit Secrétaire-Trésorier Le principal et l'intérêt seront payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, dans la Cité de Montreal, dans la province de Quebec.

3.— Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année, pendant la dite période de vingt années, à compter de l'année 1908, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes, savoir:

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premieres cinq années dix mille quatre cent quinze piastres et soixante-dix huit cents ($10415,78); pour rencontrer l'intérêt et pour créer un fonds d'amortissement pendant les cinq années suivantes quinze mille cent soixante et une piastres et vingt cents ($1516120), savoir, dix mille quatre cent quinze piastres et soixante-dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et quatre mille sept cent quarante-cinq piastres et quarante-deux cents pour le fonds d'amortissement; pour rencontrer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pendant les cinq années suivantes une somme de vingt quatre mille six cent cinquante deux piastres et quatre cents, savoir: dix mille quatre cent quinze piastres et soixante dix-huit cents ($10415,78) pour l'intérêt et quatorze mille deux cent trente six piastres et vingt-six cents ($14236.26) pour le fonds d'amortissement, et pendant les dernières années, pour rencontrer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement une somme de trente quatre mille cent quarante-deux piastres et quatre vingt-huit cents ($34142,88) savoir dix mille quatre cent quinze piastres et soixante dix-huit cents ($10415.78) pour l'intérêt et vingt trois mille sept cent vingt-sept piastres et dix cents ($23 727,10) pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à quatre pour cent par année.

4.— Le présent règlement sera soumis aux électeurs, mardi le dix-septième jour de décembre A. D. 1907 suivant les disposition de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi savoir:

Bureau de votation No. 1. pour les électeurs du quartier No 1, à la résidence de L P. Pedneault, rue Dumoulin, No. 345, Sous-officier, rapporteur J. C. Dusseault.

Bureau de votation No. 2, pour les électeurs du quartier No 2, chez F. Cottenier, 585, avenue Taché, sous-officier rapporteur J. C. Marcoux.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du quartier No 3, à l'Hotel-de-Ville, sous-officier rapporteur H. Cusson.

Bureau de votation No. 4 pour les électeurs du quartier No. 4 à la station de feu No. 2, Norwood, sous-officiers rapporteurs, Chs Curtis, et W. J. Batley.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le greffier de la Ville, qui agit comme officier rapporteur ex-officio, pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

5.— La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Tresorier de la Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation du présent règlement, aura lieu à l'Hotel de Ville de la dite Ville de St. Boniface le seizième jour de Décembre prochain A. D. 1907 à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Tresorier aura lieu au dit Hotel de Ville, mercredi le dix-huitième jour de Décembre A. D. 1907, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

St. Boniface, 18 novembre, 1907.

Par ordre J.-B. COTE
Secrétaire-Trésorier.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

$40.00 Et Retour
POUR
Winnipeg, Dauphin, Rosburn, Virden
& POINTS INTERMEDIAIRES
Ontario et Quebec
Montreal Ouest

et retour chaque jour durant décembre, limite 3 mois, via ST. PAUL, CHICAGO et

Grand Tronc

Chemin de fer à voie double du Canada POUR Londres, Hamilton, Chutes Niagara, Toronto, Montréal et autres villes de l'Est.

Prix réduits pour tous points Est de Montréal.

Billets de passages pour la Grande Bretagne et l'Europe, à prix réduits du 23 novembre avec limite de 5 mois.

Ecrivez ou téléphonez pour tarif et détails.

A. E. DUFF
Agent Général pour les Passages.
260 Ave du Portage, Winnipeg, Man.
Téléphone 7098

SOUMISSIONS

POUR BOIS DE CHAUFFAGE ET BOIS DE CHARPENTE

Des soumissions scellées, adressées au Commissaire des Terres Provinciales, Winnipeg et marquées: "Soumissions pour chantier No. 57" seront reçues a ce bureau jusqu'à midi du 23 novembre 1907, pour le privilège d'obtenir des permis de couper du bois de chauffage et de charpentes sur les terres suivantes:

Les sections 25, 33, 34 et 35, tp 18, rg. 8, e. p. m.

Toute la section 13, tp 18, rg. 9, e. p. m.

Les sections 5, 6 et 7, tp. 18, rge 10, e. p. m.

Chaque soumission doit être accompagnée d'argent comptant ou d'un chèque marqué en faveur du Commissaire des Terres Provinciales pour le montant du bonus offert par l'applicant.

Aucune soumission par télégraphe ne sera considérée et la soumission la plus haute ou aucune soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

Des permis sur le terrain seront sujets en tous points au règlements pour le bois procincial et demeureront en force au bon plaisir du commissaire des terres provinciales.

Pour plus de détails, adressez-vous à,

L. J. HOWE,
Député Commissaire des Terres Provinciales.

Winnipeg, 12 novembre 1907.

SOUMISSIONS

POUR BOIS ET BOIS DE CHARPENTE

Des soumissions scellées, addressées au Commissaire des Terres Provinciales, Winnipeg et marquées "Soummissions pour chantier No. 56" seront reçues a ce bureau jusqu'à midi le 23 novembre 1907, pour le privilège de couper du bois de chauffage et du bois de charpente sur les terres suivantes:

E½ sec. 9, tout 10, s½ de 14, et s½ de 15, tp. 6, rge 9, e. p. m.

Chaque soumission doit être accompagnée d'argent ou d'un chèque marqué en faveur du Commissaire des Terres Provinciales pour le montant du bonus que l'applicant offre.

Aucune soumission par télégraphe ne sera considérée et la plus haute ou une soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

Des permis sur la terre seront sujet au règlements pour le bois provincial et resteront en force au bon plaisir du Commissaire des Terres Provinciales.

L. J. HOWE,
Député Commissaires des Terres Provinciales.

Winnipeg 12 Nov. 1907.



Dents extraites sans douleur.
Les dentiers tiennent fermement.
Les plombages durent.
Les prix sont raisonnables.
New Method Dental Parlors
AVENUE DU PORTAGE
Vis-à-vis chez EATON.



Ceux qui pensent partir pour la France ou quelque autre pays de l'Europe, feront bien de considérer l'avantage d'enregistrer leur embarquement par notre Bureau, où l'on peut en même temps échanger leur argent canadien pour de l'argent Français, Belge, Italien, etc. Ici on peut obtenir aussi des Traites, qui sont le meilleur moyen de porter son argent, tirées sur toutes les grandes villes Européennes, ou l'envoyer par mandat n'importe où, même dans les plus petites communes.

Nous avons la représentation de toutes les principales Compagnies de Navigation, y compris: la

Compagnie Generale Transatlantique
CANADIAN PACIFIQUE, ALLEN, DOMINION, WHITE STAR, CUNARD, RED STAR, HAMBURG-AMERICAN, Etc.

On Parle et on Ecrit Francais

Samedi, le Bureau est ouvert le soir de 7 à 9 hrs

ALLOWAY & CHAMPION, Banquiers et Agences des Compagnies de Navigation.
Fondee en 1879
667 RUE MAIN, WINNIPEG.

MORTGAGE SALE

Of Farm Property

Under and by virtue of the power of sale contained in a certain Memorandum of Mortgage which will be produced at the time of sale there will be offered for sale by Public Auction, by A. H. Pulford, Auctioneer, at his auction rooms, at 320 Donald St. in the City of Winnipeg, on Thursday, November 28th, at the hour of twelve o'clock noon, the following farm property:

In the Province of Manitoba and being composed of the South West Quarter of section Ten (10), in township Nine (9), Range eight (8), East of the Principal Meridian.

The property will be sold subject to a reserve bid. Title: Torrens title.

Terms of sale: Twenty per cent cash at the time of sale and the balance in accordance with terms to be made known at the time of sale.

For further particulars, apply to

A. J. H. DUBUC,
Vendor's Solicitor.
216 Portage Avenue,
Winnipeg, Man.

Dated at Winnipeg this 26th day of October, A. D. 1907.

Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE REGLEMENTS

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a passé et approuvé les règlements suivants, savoir:

Règlement No. 508, pour fermer et transferer ces parties de chemin de fer de la Compagnie du Pacifique Canadien, entre la rue Mission et la limite nord de la Ville.

Reglement No. 524, acceptant les rues et ruelles dédiées à la Ville dans les plans suivants, savoir: Les plans numéros quatre (4), dix (10), soixante-quatre (64), soixante-treize (73), soixante-seize (76), soixante-dix-sept (77) quatre vingt-dix-huit (98), cent vingt et un (121), cent trente-sept (137) deux cent trois (203), deux cent dix-sept (217), deux cent vingt-quatre (224), deux cent trente-deux (232) deux cent cinquante deux (252), deux cent soixante-huit (268), trois cent soixante-huit (368), trois cent quatre-vingt-quatre (384), trois cent quatre vingt-cinq (385) trois cent quatre-vingt-six (386) quatre cent treize (413), quatre cent vingt-quatre (424), quatre cent trente-trois (433), six cent cinquante et un (651), six cent quatre-vingt-douze, (692), sept cent onze (711), sept cent seize (716), sept cent trente-sept (737), sept cent quarante-six (746), neuf cent quarante-sept (947), neuf cent quarante-huit (948), neuf cent quatre-vingt-neuf (989), mille cinquante-trois (1053), mille quatre-vingt-dix-huit (1098), mille quatre-vingt-dix-neuf (1099), mille cent-neuf (1109), mille cent quarante-neuf (1149), mille cent soixante (1160), mille deux cent-un (1201), mille deux cent neuf (1209) et mille trois cent six (1306).

Quiconque désirerait faire annuler les dits reglements ou aucun d'eux en tout ou partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press", sinon sa demande ne pourra être entendue.

St. Boniface, ce 15 novembre, 1907.

J. B. COTE,
Sec.-Trésorier.

Vente d'Hypotheque sur proprietes de valeur, en ville

En vertu des pouvoirs renfermés dans certaines hypothèques, qui seront produites au moment de la vente, il sera offert en vente, par encan public, mercredi le onzième jour de décembre, 1907, à onze heures de l'avant midi, aux salles d'encan de A. H. Pulford, 320 Rue Donald, en cette ville, par O. H. Pulford, encanteur, les propriétés suivantes:

Lot No. 1, dans la ville de Winnipeg, au Manitoba, lot quarante et un (41), excepté une bande 33 pieds de large, la plus au sud, D G. S. Quatre-vingt un (81), St. James, Plan 40.

Lot No. 2, dans la Ville de St. Boniface, au Manitoba, lot 1 et 2 dans le Block six (6), D. G. S., quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 3, dans la ville de St. Boniface, au Manitoba, une bande de 31 pieds et 4 pouces de large, la plus à l'Est du lot onze (11) dans le block 5, D. G. S., quatre vingt, quatre-vingt-un (81), quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89), St. Boniface, Plan 386.

Lot No. 4, dans la Ville de St. Boniface au Manitoba une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'Est du lot 11, et une bande de 15 pieds 8 pouces la plus à l'ouest du lot 10 dans le block 5, D. G S, quatre-vingt (80), quatre-vingt un (81) quatre-vingt huit (88), et quatre-vingt neuf (89) St Boniface, Plan 386.

Chaque lot sera vendu séparément et sujet à une offre réservée.

Les vendeurs ont reçu l'information que sur chacun de ces lots, il y a une bonne maison, moderne sous tous rapports.

Les conditions sont 10% comptant au moment de l'achat et la balance d'après les conditions qu'on fera connaître au moment de la vente.

Pour plus d'informations, addressez-vous à,

Messrs FISHER, WILSON, BATHAM ET HAMILTON.
216 Avenue du Portage, Winnipeg.

Daté à Winnipeg, le 15 novembre, A.D. 1907.

The Canadian Bank of Commerce

BUREAU PRINCIPAL: TORONTO — ETABLIE EN 1867

B. E. WALKER, Président.
ALEX. LAIRD, Gérant Général.
A. H. IRELAND, Surintendant des Succursales.

Capital payé,	$10,000,000
Fond de reserve,	$5,000,000
Actif,	$113,000,000

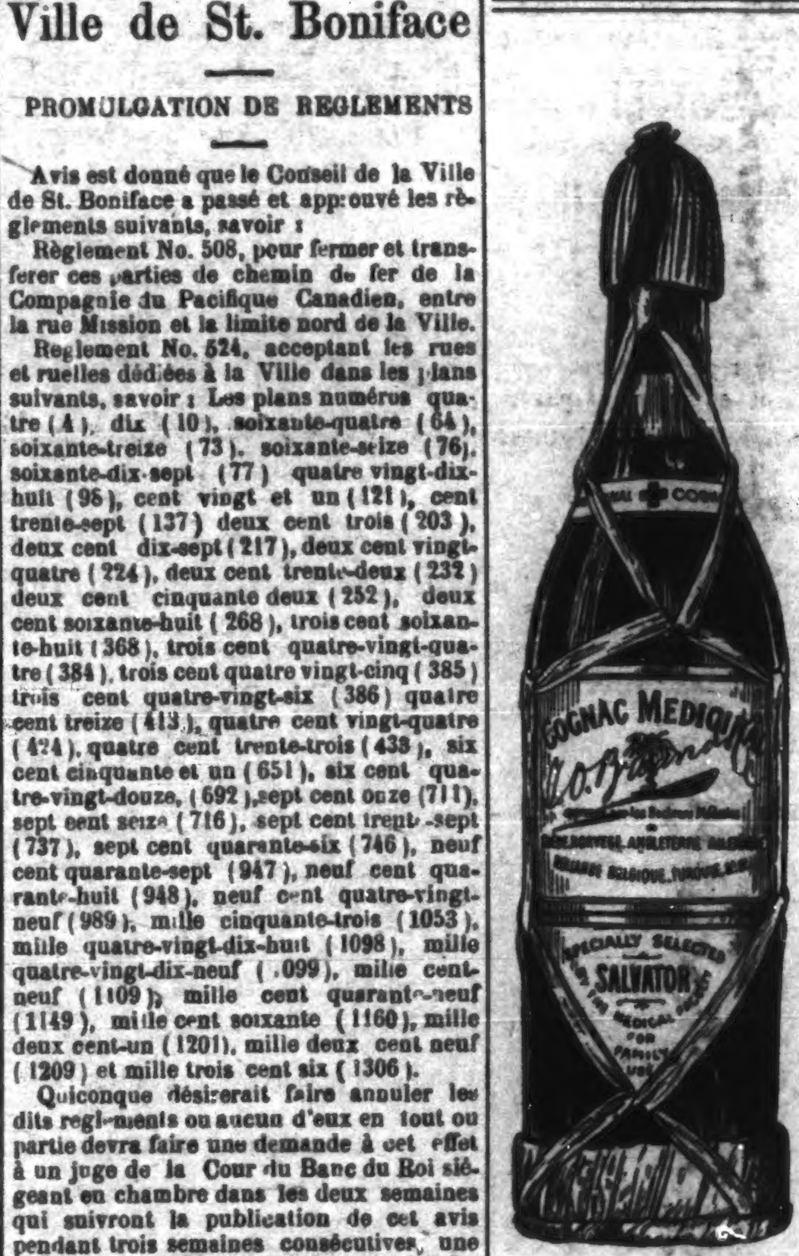
Succursales dans toutes les parties du Canada, des Etats Unis et de l'Angleterre

TRANSACTIONS GENERALES DE BANQUE
BILLETS DE COMMERCE DES FERMIERS ESCOMPTES

DEPARTEMENTS D'EPARGNE

Dépôts de $1.00 et au-dessus reçus et intérêts alloué au taux courant. Le dépositaire n'est sujet à aucun retard pour retirer ses dépôts soit en partie ou le plein montant.

Succursale, Norwood, Man., W. H. SWITZER, Gerant.



Le COGNAC MEDICINAL SALVATOR est la liqueur que toute MERE DE FAMILLE doit avoir sous la main, dans la maison, pour en REGLER ELLE-MEME l'emploi MODERE ET JUDICIEUX. Un petit verre à liqueur, pris pur autant que possible, après chaque repas constitue un traitement aisé, facilite la DIGESTION, stimule les FACULTES, fortifie L'ORGANISME. Essayez une bouteille et vous serez stupéfait des résultats.

En vente chez
LA COMPAGNIE
Richard-Beliveau Ltee
Telephone 5762 - 330 RUE MAIN

La prochaine commande d'Epiceries
ESSAYEZ UNE LIVRE DE THE
Blue Ribbon
Vous le trouverez pure et delicieux, et vous serez encourage d'en ordonner d'autres. 25 cts la livre chez tous les Epiciers

BaumeRhumal

25 Ans de Succès!

Le Remède le plus efficace et le plus digne de confiance pour la prompte guérison des: Rhume, Toux, Bronchite, Extinction de Voix, Croup et autres Affections de la Gorge et des Poumons.

Pas d'effets facheux à craindre

Vendu chez tous les marchands 25c. la bouteille. Préparé seulement par L. R. BARIDON 15 RUE ST-JEAN MONTREAL, Canada

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La Ste Catherine, lundi prochain

—Il y a bazar cette semaine à la paroisse de l'Immaculée Conception.

—M. Louis Bouchet, typographe au *Manitoba* est parti hier pour la France.

—2 chambres confortables à Louer, s'adresser au No. 56 Rue Notre-Dame, St. Boniface.

—Le froid nous mord petit à petit davantage. D'ici à quelques jours, ce sera la neige et l'arrivée définitive de l'hiver.

—Tabac Valiquette, Nos. 40, 50, 60, 80 et 100, aussi Tabac en feuille chez J. B. Leclerc, 15 Avenue Provencher.

—Allez chez Allaire et Bleau, pour Poëles à charbon de Québec, communément appelés Tortue. Meilleur marché que partout ailleurs.

—Couple sans enfants cherche un emploie; femme ménagère, homme chauffeur ou autre ouvrage. S'adresser au No. 153 Rue Notre Dame.

—Perdu, depuis lundi, un bracelet en or avec perle. Une récompense libérale sera remise à qui le rapportera chez M. le juge Prud'homme.

—Vendredi dernier les amis de M. Arthur Turenne lui ont présenté une jolie bourse en or à l'occasion de son mariage qui a eu lieu lundi à Keenora.

—M. J. A. Cusson a accepté de se porter de nouveau candidat comme conseiller pour le quartier No. 1., ainsi que M. L. J. Collin pour le quartier No. 3.

—MAISON moderne à louer sur la rue Notre-Dame, presqu'en face de l'hotel Mondor, à des prix très modérés. S'adresser à J. A. M. de La Giclais et Cie, Winnipeg.

—M. J. B. Joyal est arrivé samedi dernier de Duluth où il a assisté aux funérailles de son fils Alexandre, décédé la semaine dernière. Nous offrons nos condoléances à la famille.

—M. Alphonse Beaudry, bijoutier orfèvre, désire annoncer ... qu'il vendra un assortiment ... montres Waltham ... de mariage, horloges, épingles, etc., à des prix très réduits. Satisfaction garantie. No 42, Avenue Provencher, St. Boniface.

—Il y a eu hier soir grande séance musicale au collège de Saint Boniface, sous le patronage de Son Honneur le lieutenant gouverneur. Lady McMillan assistait aussi à ce concert. Un auditoire nombreux a applaudi nos jeunes amis, auxquels nous presentons de bien sincères félicitations.

—M. J. B. Leclerc envoie actuellement à sa nombreuse clientèle une carte-postale-photographie de son établissement. C'est une reproduction exacte de cette jolie tabagie où l'on aime entrer allumer un cigare et causer avec un ami. Nos compliments à M. Leclerc sur son esprit d'initiative, qui sait toujours revêtir une forme nouvelle.

—Vendredi dernier le feu s'est déclaré au couvent de St. Boniface et aurait bientôt consumé la bâtisse sans l'intrépidité et le sang-froid des religieuses. Malgré la fumée épaisse qui les enveloppait, elles dirigèrent fermement le jet d'eau de la maison sur les flammes, pendant que la supérieure faisait sortir en ordre une soixantaine d'enfants qui se trouvaient au troisième étage. La brigade de la ville arriva en retard; on avait commis l'imprudence d'employer aux travaux du chemin Dawson les chevaux attribués à la brigade. Les dommages à l'Académie sont légers. Les religieuses méritent des félicitations pour le courage qu'elles ont montré en cette occasion.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère page

Norwood Press $50.25 Agréé

Proposé par le cons. Collin, secondé par le cons. Metcalfe que les comptes de J. H. Clément $66.03, Deny Electric Company $8.05, Manitoba Iron Works $11.50, Jos Joyal $7.60 et Antonio Lanthier $65.90 soient payés Agréé.

Proposé par le cons. Marion, secondé par le cons. Pelletier que les comptes de la Cusson Lumber Company $2.44 et $30 00 en règlement de leur compte de $32. 50, soient payés. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Cusson qu'un chèque de $500.0 soit émané en faveur de Messieurs Bernier, Knott & Bernier en paiement de la compensation pour les dix pieds nord du lot 617, lot de paroisse 76, plan 64 et que le compte de monsieur Paul Gagnon $225.00 soit payé ainsi que $120.00 comme remise de son dépot pour l'ouverture de la ruelle du côté est de la rue St. Jean-Baptiste, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Provencher, et que les deux comptes de Lemay $455.30 et $446.40 soient payés, et que le chèque de monsieur Paul Gagnon en date du 19 novembre 1907, accompagnant sa soumission pour l'ouverture de la ruelle entre la rue Dumoulin et Notre-Dame, de la rue du Collège à la rue St. Joseph lui soit remis attendu que la ville ne peut procéder à ces travaux, les propriétaires intéressés s'objectant à cette amélioration locale. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Marion que le rapport de R. J. Swain soit référé au comité d'eau et éclairage, et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'écrire à la commission scolaire l... demandant de donner instruction aux instituteurs de prémunir les enfants contre les dangers de jouer avec les fils électriques. Agréé.

Proposé par le conseiller Metcalfe, secondé par le cons. Collin ... la poursuite intentée contre la ville par monsieur Gédéon Couture soit référée aux avocats de la ville avec instruction de Son Honneur le maire qui voudra bien se charger de suivre les procédures, attendu qu'il ... courant de toute l'affaire.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Metcalfe que la séance soit ajournée à lundi prochain le 21 novembre courant. Agréé.

Avis Public

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale du Carillon, sera tenue à St. Pierre, à la Salle du Conseil Municipal, lundi le 9ième jour de Décembre 1907, à 1 heure P.M.

Daté à St. Pierre, ce 4 novembre 1907.

PAUL CHENARD.
Sec.-Trésorier.
Société d'Agr. de Carillon.

Ville de St-Boniface

AVIS.

Avis est présentement donné qu'une Cour sera tenue conformément à l'Acte des Electeurs Municipaux par Son Honneur le Juge de la Cour de Comte de Saint-Boniface, à l'Hotel de Ville de St. Boniface, dans la salle des séances du Conseil, vendredi le sixième jour de décembre prochain (1907), à dix heures de l'avant-midi, pour entendre toutes les plaintes d'erreurs ou omissions faites contre la liste des électeurs de la dite Ville de Saint-Boniface, préparée pour l'année 1907.

Toutes personnes ayant affaire à la dite Cour sont requises de s'y présenter aux temps et lieu.

Daté à St. Boniface ce 15ème jour de decembre, A. D. 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 25

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fut-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMELINE RAYMOND.

XXIII

Bernard se retira fort soucieux. Inutile de dire qu'il revint le lendemain s'informer du pied malade. Ce pied avait été si admirablement soigné qu'il se trouvait guéri. Le jeune docteur le constata avec un mélange de satisfaction médicale et de désespoir amoureux. Melle Gamero allait vraiment très bien, maintenant: elle mangeait de grand appétit, elle dormait à merveille, elle engraissait! Quel prétexte son médecin pouvait-il invoquer pour la venir voir? Il fit semblant de lui trouver les yeux abattus, lui recommanda un élixir qui était plutôt une liqueur qu'un médicament et dit qu'il en apporterait une bouteille le lendemain. C'était encore un jour de gagné! Quelques autres le furent aussi, sous divers prétextes; cependant il fallut bien se décider à prendre congé d'une malade qui allait comme le Pont-Neuf.

—Je crois, mademoiselle, dit un matin le pauvre Bernard, que vous pouvez désormais vous passer de mes soins.

—Oui, fit Pepa en souriant, je vais très bien et je vous remercie, mais j'espère que vous viendrez quelque fois causer avec moi.

Quelque fois! Enfin, cela valait mieux que rien. Bernard promit de venir quelque fois, puis il rentra tristement, boulevard de Courcelles. Il y habitait tout à fait depuis la maladie de son beau-frère; car, plus inquiet qu'il ne lui convenait de le laisser paraître, il voulait se trouver là, nuit et jour, en cas d'accident. Lorsqu'il entra dans le salon:

—Mon Dieu, que t'es-il arrivé, mon petit Bernard? dit Clotilde qui travaillait près de la fenêtre. Tu as l'air tout chose.

—Il ne m'est rien arrivé du tout

—Mais d'où viens-tu comme cela?

—Je viens de chez Melle Gamero.

—Elle va plus mal?

—Au contraire, dit Bernard, d'un ton funèbre; elle est guérie; elle n'a plus besoin de mes soins.

Clotilde se leva; s'approcha de son frère, lui posa ses deux mains sur les épaules et, le regardant en face, lui dit, d'un ton affectueux:

—Pourquoi ne la demandes-tu pas en mariage, mon petit Bernard?

—Mlle Gamero!

—Non fit Clotilde, avec un malicieux sourire: Mlle Gamero a du charme, j'en conviens; mais sa filleule te conviendrait mieux, il me semble.

—Clotilde! ne plaisante pas ainsi.

—Tu crois que je plaisante! Ah! çà, cher grand nigaud de frère, est-ce que tu t'imagine me cacher que tu es amoureux fou de Dolores?

—Mais, s'écria Bernard stupéfait, cela se voit donc?

—Comme le soleil en plein midi. Dépêche-toi, Bernard: si j'avais Dolores pour sœur, ce serait pour moi une grande consolation.

—Une consolation? dit son frère qui ne comprenait pas.

—Oui, quand j'aurai perdu Emile. Que d'affections il me faudra pour combler un tel vide! Je n'aurai pas trop de vous tous.

Deux ruisseaux de larmes avaient jailli des yeux de la jeune femme. Bernard lui prit affectueusement les mains.

—Ma pauvre Clo, dit-il, je voudrais au prix de mon sang, t'épargner cette douleur. Si tu savais combien je souffre de me savoir impuissant! Hélas mes maîtres le sont autant que moi. Cependant il est fort, peut-être...

—Non, cher Bernard, ne cherche pas à me donner un espoir que tu n'as point: mon sacrifice est fait. Je tâche de charmer les derniers jours de mon pauvre Emile, mais je ne m'abuse pas. Cependant sois tranquille, ajouta-t-elle en voyant l'expression d'inquiétude qui assombrissait le visage de son frère: je vivrai pour mon enfant.

—Chère petite, dit-il avec attendrissement: tu me confonds. Comment as-tu fait, toi si gâtée, pour devenir, tout à coup, forte jusqu'à l'héroïsme?

—Mon pauvre Bernard, répondit Clotilde avec sa simplicité hardie, autrefois je n'avais guère de piété; mais quand je me suis vue si malheureuse, j'ai pris le bon Dieu à bras-le-corps, vois-tu!

Son frère la regardait avec admiration.

—Parlons de toi, reprit-elle: pourquoi ne demandes-tu pas Dolores puisque tu l'aimes?

Une expression de souffrance se peignit sur le visage de Bernard.

—J'ai peur, dit-il. En Egypte, j'ai déjà beaucoup souffert, mais j'avais du courage. Maintenant, si elle me refusait, je sens que je serais lâche. Prie pour moi, Clo: un jour, si je me réveille brave, je parlerai.

XXIV

Le lendemain de cet entretien, Melle Gamero apporta à sa toilette un soin minutieux et une recherche inaccoutumée. A la grande joie de Micaëla qui la secondait de tout son pouvoir, elle revêtit une robe de satin noir qui n'avait pas vu le jour depuis sa maladie. Elle mit un nuage de poudre de riz sur sa belle peau brune que la fièvre et le chagrin n'avaient pu altérer. L'Espagnole était de ces femmes qui, à quinze ans, paraissent avoir le double de leur âge, et à cinquante, la moitié moins. Ses grands yeux de velours aux paupières bistrées, bien qu'un peu creusés avaient encore un éclat incomparable et le sourire de ses lèvres rouges laissait toujours voir des dents blanches et bien rangées. Sur sa robe noire, Micaëla posa une belle visite de velours. Puis elle donna à sa maîtresse un élégant chapeau dont elle noua elle-même les brides; car Melle Gamero, fort habile à draper ses mantille, n'avait jamais pu savoir un chapeau et se faisait ordinairement rendre cet office par sa filleule. En mettant ses vêtements habillés, Pepa ne put s'empêcher d'être attendrie. Elle avait su par sa bonne combien Lolita avait souffert du manque d'argent, pendant sa maladie, et ce des larmes mouillaient ses yeux quand elle songeait que la chère enfant, qui s'était défaite de toutes ses parures pour la faire vivre, lui avait conservé les siennes. Après avoir enfilé de longs gants gris-perle, Pepa jeta un coup d'œil sur l'armoire à glace et parut satisfaite.

Micaëla confirma la sentence du miroir en s'écriant:

— Dios mio! que la senorita est jolie! Je vais chercher une voiture: l'omnibus dévorerait sa robe.

Au bout de quelques minutes, Micaëla revint avec la voiture et y installa sa maîtresse avec mille précautions pour ne pas froisser la précieuse robe. Elle donna au cocher l'adresse de M. Fortuné.

Pepa allait remercier de sa guérison le jeune docteur qui l'avait soignée avec tant de zèle.

Quand elle demanda M. de Sivrey au valet de chambre, celui-ci lui répondit que M. de Sivrey était sorti. Pepa désolée de s'être mise en frais pour rien, s'informa de M. Fortuné. M. Fortuné n'y était pas. Elle demanda alors Mme Emile, car il fallait qu'elle remerciât quelqu'un. Le valet disparut et revint lui dire que Mme Bardier se trouvait à la maison et serait heureuse de la voir.

Mlle Gamero fut donc introduite chez Clotilde. La visite de cérémonie qu'elle avait compté faire à son médecin se transforma en un long et très intime entretien au cours duquel les noms de Bernard et de Lolita furent souvent prononcés. En se quittant, les deux femmes s'embrassèrent comme de vieilles amies.

—Il faut tâcher que ce soit bientôt, dit Clotilde: je voudrais y assister.

—Oui, bientôt répéta Pepa.

Pendant ce temps, voici ce qu'écrivait Lolita à son amie Marthe:

"En vérité ma toute bonne, je commence à croire que je ferai comme toi, je resterai vieille fille auprès de ma chère Pepa et, si Dieu la rappel e à lui avant moi, j'entrerai au couvent. Tu ouvres de grands yeux j'en suis sûre, et tu pars d'un éclat de rire car tu es rieuse à tes heures, ma grave Marthe. Eh bien! il n'y a pas de quoi rire, je t'assure; écoute plutôt.

"Tu sais que Jacques avait une gouvernante allemande qui faisait son désespoir. M. de Love s'obstinait à la garder, par un esprit de justice que je me permets de trouver exagéré. Il disait que, n'ayant rien à reprocher à cette fille, il trouvait peu équitable de la renvoyer pour une simple antipathie d'enfant que rien ne justifiait. On vient de découvrir que cette impeccable fille était coupable de mensonge. Elle s'était donnée comme Alsacienne: or elle a été reconnue par un colonel, ami de la maison, qui revient d'Afrique et qui l'avait eue à son service comme petite bonne de sa fille. Dans ce temps-là, Melle Fisher se donnait comme Prussienne. Elle a donc menti, au moins une fois; on suppose que c'est la seconde. Enfin, elle a une correspondance des plus étendues et reçoit à chaque instant des lettres de Berlin qui ont une physionnomie suspecte. Chose plus suspecte encore, c'est qu'elle avait recommandé au facteur de ne les remettre qu'à elle-même: elle le payait pour cela! Un changement de facteur a éventé la mèche: le nouveau, n'étant pas prévenu, déposa chez le concierge trois lettres de Prusse, dont une de l'état-major. Le concierge les remit au valet de chambre qui, ne pouvant souffrir l'Allemande, les montra à son maître en les accompagnant de commentaires peu bienveillants.

"Celui-ci a fait comparaître la gouvernante et l'a interrogée. Mlle Fisher, prise à l'improviste, a balbutié, s'est coupée; bref, elle a été renvoyée séance tenante, avec son mois payé pour qu'elle déguerpit immédiatement. M. de Love, flairant en elle une espionne, n'a pas voulu la garder sous son toit une nuit de plus.

"Qui est heureux? C'est Jacques. Mais tu vas dire que tu ne vois pas bien en quoi cet incident a pu décider de ma vocation. Patience! le voici. Jacques vu son âge, est en septième, cinquième section. Il n'est pas encore question d'allemand dans cette classe; or M. de Love veut que son fils apprenne l'allemand tout de suite. Il prétend que Jacques ne le saura jamais assez bien: c'est sa toquade, enfin. Si je me permets d'employer une expression aussi peu respectueuse, c'est que je veux te faire comprendre à quel point il y tient. La bonne une fois congédiée, il n'a pas cherché à en prendre une autre, craignant les mêmes désagréments. Il s'en est informé d'un bon, d'un excellent, d'un parfait professeur, un agrégé, s'il te plaît! Vois-tu Jacques, avec ses grandes boucles et son zézaiement, prenant des leçons d'un agrégé? C'est à mourir de rire! Nous avons commencé (car M. de Love a exprimé le désir, si cela ne m'était pas désagréable, que j'apprisse l'allemand en même temps que son fils, afin de pouvoir lui servir de répétiteur). Nous avons donc commencé nos leçons, il y a deux mois, avec M. Courvel. M. Courvel est très instruit, *horriblement* instruit, dit Jacques. Il sait, outre l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le latin, le grec ancien et moderne, l'arabe, l'hébreu, le sanscrit et il étudie le russe qui manquait à son bonheur. C'est admirable. Mais ce que je trouve plus admirable encore en lui, c'est l'absence de tout pedantisme. Rien de plus simple, de plus gai, de plus bon enfant que cet érudit. Ajoute à cela qu'il est littérateur distingué, causeur spirituel et amusant, qu'il a une physionomie agréable et tu conviendras que c'est un professeur d'une espèce rare. Jamais il ne se vante de ce qu'il sait; nous n'avons découvert tous ses talents qu'à la longue, petit à petit, à propos de ceci ou de cela.

(A suivre)